



FORMATION FLUVIALE MODULE 5

Intra-entreprise
Inter-entreprises
Tous publics

INITIATION A LA GESTION DES RISQUES DE PANIQUE SUR LES BATEAUX A PASSAGERS FLUVIAUX

FORMATION PROFESSIONNELLE

Obligation réglementaire : Arrêté du 9 janvier 1990 relatif aux mesures de sécurité applicables dans les établissements flottants ou bateaux stationnaires et les bateaux en stationnement sur les eaux intérieures recevant du public

Objectifs : Permettre à toute personne employée à bord de participer à la lutte contre les risques de panique sous les ordres de l'agent de sécurité ou du pilote.

Public concerné : Toutes personnes employées à bord non membre d'équipage

Durée du stage : Une demi-journée pour 10 à 20 personnes

- 2 heures de théorie.
- 2 heures d'exercices pratiques.

Programme :

- Prévention des accidents par la surveillance permanente des passagers afin d'éviter les imprudences et les risques de panique.
- Consignes de sécurité en fonction des différents types de situations d'urgence.
- Psychologie du stress et du phénomène de panique.
- Comportement et communication vis-à-vis des passagers.
- Exercice de synthèse

Validation ☐ Une attestation d'initiation à la gestion des risques de panique à bord des bateaux à passagers est délivrée aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.

SALVANOS CENTRE DE FORMATION

118-130 av Jean JAURES – 75019 PARIS

Tel/ Fax :01.42.00.28.31 <http://salvanos.org> - Email: infos@salvanos.org

